

Le 3 octobre 2022,

À une assemblée ordinaire du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle du conseil le 3 octobre 2022 à 19 heures, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mmes Karine Godbout et Marlène Bourgault, MM. Sébastien Thibault, Richard Côté et Gaétan Anctil, tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

Rés. 2022-211

ACCEPTATION ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Sébastien Thibault avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

Rés. 2022-212

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 SEPTEMBRE 2022

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 septembre soit par la présente accepté et signé séance tenante par le maire et la directrice générale présente à l'assemblée en cours.

Rés. 2022-213

VÉRIFICATION FINANCIÈRE 2022

Il est proposé par la conseillère Karine Godbout avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte l'offre de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification comptable pour l'année 2022 au coût de 12 500\$ plus les taxes applicables.

Rés. 2022-214

DÉPÔT ÉTATS COMPARATIFS 2021-2022

Il est proposé par la conseillère Karine Godbout avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu à l'unanimité de prendre note du dépôt des états comparatifs 2021-2022.



N° de résolution
ou annotation

COMITÉ D'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pamphile est un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) (ci-après appelée la « Loi sur l'accès »);

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la Loi sur l'accès par la Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (2021, c.25);

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 a été ajouté à la Loi sur l'accès, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Ville de Saint-Pamphile doit constituer un tel comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé le conseiller Richard Côté avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et résolu unanimement :

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la Loi sur l'accès;

QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Ville de Saint-Pamphile :

-du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels : Alexandra Dupont, directrice générale et greffière-trésorière

-de la personne responsable de la gestion documentaire : Joëlle Vitalis, adjointe administrative

QUE ce comité sera chargé de soutenir la Ville de Saint-Pamphile dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;

QUE si une règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la ville de Saint-Pamphile de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

Rés. 2022-216

PRÉVISIONS EN BESOIN D'ESPACE – CSS CÔTE-DU-SUD

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu à l'unanimité de prendre note du dépôt des prévisions en besoin d'espace 2024-2034 du Centre de Service Scolaire Côte-du-Sud, et que la municipalité de St-Pamphile soumettre le commentaire suivant :

- Arrivée potentielle de 150 travailleurs étrangers d'ici 2024, donc pourra éventuellement entraîner l'arrivée de leur famille respective.

Rés. 2022-217

RECOMMANDATION DE PAIEMENT – CHEMISAGE RUE PRINCIPALE TECQ 2019-2023

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Pamphile libère un montant de 288 584.88\$ incluant les taxes et la retenue contractuelle de 10% à même le budget d'investissement suite à la réception de la recommandation de paiement de la firme WSP, mandatée pour



Rés. 2022-219

N° de résolution
ou annotation

l'accompagnement des travaux de chemisage des conduites d'aqueduc sur la rue Principale, réalisés en 2022 dans le cadre du TECQ 2019-2023.

BESOIN EN FORMATION EN SÉCURITÉ INCENDIE 2023-2024

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pamphile désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pamphile prévoit la formation de 1 pompier pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de L'Islet en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sébastien Thibault avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de L'Islet.

MODIFICATION RÉSOLUTION 2022-172 – MODIFICATION AUTORISATION DÉPENSE SYSTÈME D'ALARME GICLEURS

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu à l'unanimité de modifier la résolution #2022-172 afin d'autoriser une dépense de 11 993.51\$ + taxes plutôt qu'une dépense de 9 996.16\$ + taxes de la compagnie Groupe Vigil afin de procéder au remplacement adéquat du système d'alarme pour les gicleurs de l'Hôtel de Ville. Le montant sera puisé à même le budget d'investissement pour l'année 2022.

Alain Leclerc informe la population à propos de la prévention incendie :

- Changement des piles des avertisseurs de fumée
- Détecteur de monoxyde de carbone
- Ramonage de cheminée
- Visibilité des numéros de porte

Rés. 2022-219



Rés. 2022-220

N° de résolution
ou annotation

Rés. 2022-221

**DEMANDE DE MODIFICATION DE SIGNALISATION AU MTQ –
TRAVERSES PIÉTONNIÈRES RUE PRINCIPALE (204)**

Il est proposé par la conseillère Karine Godbout avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Pamphile demande au ministère des Transports du Québec de modifier la signalisation de ses deux traverses piétonnières situées sur la rue Principale (204), soit face à la caisse populaire Desjardins et face au commerce La Jungle de Compagnie, afin que ladite signalisation soit conforme.

Rés. 2022-222

ENTENTE TRANSPORT ADAPTÉ L'ISLET-SUD

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu à l'unanimité d'accepter l'*Entente entre l'OBNL Transport adapté L'Islet-Sud et la Ville de St-Pamphile*. Cette entente est d'une durée d'un an renouvelable automatiquement à chaque fin d'année à moins d'avis contraire.

Rés. 2022-223

QUOTE-PART 2023 – TRANSPORT ADAPTÉ L'ISLET-SUD

Il est proposé par la conseillère Karine Godbout avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu à l'unanimité que la municipalité confirme sa participation au Transport Adapté Collectif L'Islet-Sud et accepte de verser une contribution de 9 913.00\$ pour l'année 2023, et ce en deux versements.

Rés. 2022-224

**PLAN DE TRANSPORT ANNUEL 2022 – TRANSPORT ADAPTÉ
L'ISLET-SUD**

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Pamphile accepte le plan de transport annuel 2022 déposé en séance du conseil.

Rés. 2022-225

**TARIFICATION JUILLET 2022 – TRANSPORT ADAPTÉ L'ISLET-
SUD**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et il est résolu à l'unanimité que la municipalité accepte la modification tarifaire de 2.75\$ à 3.00\$ effectuée en juillet 2022.

Rés. 2022-226

TARIFICATION 2023 – TRANSPORT ADAPTÉ L'ISLET-SUD

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu à l'unanimité que la municipalité accepte la tarification 2023 de 3.00\$ par embarquement pour les gens admis aux services de l'organisme et de 3.75\$ par embarquement pour les places disponibles.

Alain informe la population sur l'importance d'économiser l'eau pendant les travaux de chemisage du TECQ.

Rés. 2022-227

**DEMANDE DE COLLABORATION – RÉSEAU DE COOPÉRATION
DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE EN AIDE À
DOMICILE**

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu à l'unanimité que la municipalité accepte de collaborer avec le Réseau de coopération des entreprises d'économie sociale en aide à domicile dans sa campagne de communication, dans le seul but de sensibiliser la population au rôle essentiel que joue la coopérative dans le premier choix des aînés : vivre à la maison dans le confort et la sécurité.

**DEMANDE D'IMPLICATION – PROJET CAFÉ-RENCONTRE DES
HABITATIONS ST-PAMPHILE**

Il est proposé par la conseillère Karine Godbout avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu à l'unanimité que la municipalité s'implique dans le projet café-rencontre des Habitations St-Pamphile par la participation aux activités.



N° de résolution
ou annotation

Rés. 2022-229

CONFIRMATION D'EMPLOI – RESPONSABLE CASSE-CROÛTE ARÉNA

Il est proposé par le conseiller Sébastien Thibault avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et il est résolu à l'unanimité de confirmer l'emploi de Mme Marie-Laure Bourgelas en tant que responsable du casse-croûte de l'aréna au taux horaire de 17.00\$ / h, et que cette employée soit traitée selon les conditions de la catégorie d'emploi *Employés saisonniers* de la politique salariale en vigueur.

Rés. 2022-230

CONFIRMATION D'EMPLOI – CUISINIÈRES CASSE-CROÛTE ARÉNA

Il est proposé par le conseiller Sébastien Thibault avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu à l'unanimité de confirmer l'emploi de mesdames Alicia Fortin et Annie Bois en tant que cuisinière au casse-croûte de l'aréna au taux horaire de 16.00\$ / h, et que ces employées soient traitées selon les conditions de la catégorie d'emploi *Employés saisonniers* de la politique salariale en vigueur.

RAPPORT SUR LES PERMIS

Il est proposé par la conseillère Karine Godbout avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu à l'unanimité d'accepter le rapport pour les permis suivants :

Denise Blanchet	Remise 12'X17'
Mercerie Réjean Gauvin	Agrandissement côté droit magasin
Florent Bélanger	Refaire bardeaux du garage
Jacques Girard	Refaire bardeaux de la maison
Serge Bois	Refaire toiture
Francis Lebel	Refaire toiture, salle de bain, finition garage
Nathalie Bernier	Refaire toiture
Claire Caron	Changer 2 fenêtres
Normand Fortin	Toiture côté petite chambre
René Dupont	Changer 3 fenêtres

Rés. 2022-231

ANNULATION DES RÉOLUTIONS #2022-203, 2022-204, 2022-205 ET 2022-206

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu à l'unanimité que les résolutions #2022-203, 2022-204, 2022-205 et 2022-206 qui sont les avis de motion et les dépôts de projets de règlement pour le règlement # 2020-004 modifiant le règlement de zonage #2017-003 et pour le règlement #2021-002 modifiant le règlement de zonage #2017-003 soient par la présente annulées, puisque le processus d'avis de motion et de projet de règlement avait été fait adéquatement au moment de l'adoption des règlements respectifs et que les avis publics confirmant ces règlements ont été publiés en -septembre 2022 afin de rendre en vigueur lesdits règlements.

Rés. 2022-232

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ET COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu à l'unanimité que les comptes apparaissant au journal des achats du mois de septembre 2022 au montant de 486 233.90\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Alexandra Dupont, directrice générale

Rés. 2022-233

DEMANDE D'EMPRUNT DE MACHINERIE CLUB DE GOLF

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu à l'unanimité que la municipalité n'accorde pas le prêt de l'excavatrice demandé par le Club de Golf de St-Pamphile.



N° de résolution
ou annotation

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit close. Il est 19 h 59.

Mario Leblanc, maire

Alexandra Dupont, Directrice générale